

RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Parents71



La politique de soutien à la parentalité s'adresse à toutes les familles quels que soient leur catégorie socio-professionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités...

Elle permet de fédérer les acteurs de territoire qui œuvrent au quotidien auprès des parents et des enfants.

La Caisse d'allocations familiales, le Département de Saône-et-Loire et leurs partenaires sont investis au quotidien dans cette mission.

Le schéma départemental des services aux familles décrit la déclinaison locale de cette politique.

Le Réaap nommé en Saône-et-Loire, "**Parents71**", est une ramification de ce schéma. Il est conjointement piloté par la Caisse d'allocations familiales et le Département.

Le réseau "**Parents71**" est un lieu d'échanges, de partage, de confrontation de pratiques, de mutualisation de connaissances, de réalisation d'actions en direction des parents et des professionnels. Il s'adresse à toutes les familles ainsi qu'aux professionnels et bénévoles investis dans le soutien à la parentalité.



DÉCOUVREZ LA PAGE FACEBOOK "PARENTS71" !



Aujourd'hui, plus de 650 personnes suivent les actualités mises en ligne sur la page.

Elle s'adresse aux futurs parents, parents, grands-parents du département.

Elle permet de communiquer sur des actions portées par des partenaires du réseau et financées dans le cadre de l'appel à projets mais également de partager des actualités locales, des événements, des services à découvrir, des témoignages, des idées de sortie...

Elle est la plus-value apportée au réseaux et à ses partenaires.

Venez nous rejoindre pour découvrir toute la richesse des actions de soutien à la parentalité réalisées sur notre département et n'hésitez pas à partager sur vos propres réseaux pour leur donner plus de visibilité.

Sur la chaîne YouTube de la Caf de Saône-et-Loire, retrouvez la vidéo de présentation du réseau Parents71.



PAROLE À...



Stéphanie Pottier,
conseillère technique
parentalité à la Caf en charge
de l'animation départementale
du réseau "Parents71"

Qu'est-ce que le Réaap ?

Le Réaap de Saône-et-Loire s'appelle Parents71. Il est piloté conjointement par la Caisse d'allocations familiales et le Département de Saône-et-Loire et s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des services aux familles. Il rassemble des professionnels et des bénévoles du soutien à la parentalité.

Le réseau Parents71 développe un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui pour les parents d'enfants jusqu'à 18 ans. Tout au long de l'année, il conduit des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents, notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Comment s'organise le réseau "Parents71" ?

Le réseau s'articule autour d'une animation départementale portée par la conseillère technique parentalité de la Caf et d'une animation locale portée par les professionnels des réseaux locaux».

L'année 2023 a vu la création du 9ème réseau Parents71, "Entre Saône-et-Grosne" qui a rejoint les professionnels des autres réseaux locaux : Charolais-Brionnais, Autunois, Mâconnais, Pays de la Bresse bourguignonne, Le Creusot, Bassin minier, Grand Chalonnais, Cluny.

Chaque réseau a son organisation propre, les professionnels impliqués se réunissent régulièrement pour renforcer leurs connaissances, mutualiser les moyens et développer des projets à destination des familles en lien avec des besoins repérés sur leur territoire.

Quelles plus-values apporte le réseau Parents71 ?

En lien avec les réseaux locaux, le réseau départemental organise des temps forts à destination des familles et des professionnels (ex : tournée théâtrale "Parent solo et ses marmots" et journées thématiques annuelles des professionnels ...).

Par l'intermédiaire de l'appel à projets, le réseau participe au financement de projets dont la finalité est d'enrichir l'offre d'accompagnement des familles.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des projets financés en 2023 sur le site caf.fr > Partenaires.

Comment contacter le Réseau "Parents71" ?

Si vous vous questionnez sur l'organisation, les valeurs, les objectifs, si vous souhaitez échanger sur la méthodologie, les modalités de réalisation d'un projet...Vous pouvez me contacter. Nous prendrons un temps pour mieux nous connaître et échanger sur les partenariats possibles.

L'APPEL À PROJETS 2024

Depuis 2019, un référentiel national de financement par les Caf des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité vient harmoniser les modalités d'intervention des Réaap.

"L'objectif est de donner aux Caf et à leurs partenaires un cadre commun de références sur la typologie des actions susceptibles d'être financées sur les territoires, ainsi que les modalités de financement de ces actions.

Il s'agit également de renforcer la lisibilité de ces actions, afin de mieux les valoriser et d'identifier les bonnes pratiques à partager, voire à mutualiser.

Enfin, ce référentiel porte l'objectif d'une diversification des modalités et formats d'intervention en direction des parents et du développement d'offres innovantes adaptées à leurs besoins."

Le référentiel national pose les prérequis de l'appel à projets 2024 :

"Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.

Les porteurs des actions parentalité soutenues par les Caf doivent répondre aux principes énoncés dans la charte nationale du soutien à la parentalité et respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires.

Il est également demandé qu'ils participent à la dynamique des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents afin de contribuer à la mise en œuvre d'une coordination locale des actions parentalité, au renforcement des synergies entre acteurs, à l'évaluation des actions réalisées et à la capitalisation des savoir-faire sur les territoires. La mise en place de partenariats avec d'autres acteurs ou réseaux d'acteurs en contact avec des parents et leurs enfants doit également être recherchée."

L'appel à projets "Parents71" mobilise des financements de la Caf et du Département. Il offre une opportunité à des acteurs de Saône-et-Loire de développer des actions de soutien à la parentalité.

LES DATES A RETENIR

Janvier 2024

lancement de l'appel à projets

1er mars 2024

date limite de dépôt des dossiers sur Elan

Fin mars 2024

commission de financement

Mai 2024

retour des décisions aux porteurs de projets

LES CHIFFRES CLÉS 2023 EN SAÔNE-ET-LOIRE

80 000 €

C'est le montant financé en Saône-et-Loire pour les actions portées par le Réaap71.

> **60 000** euros par la Caf

> **20 000** euros par le Département

44 

opérateurs pour 54 dossiers financés

> **19** dans le secteur public (centres sociaux, services d'une collectivité territoriale, Ccas, pôles métropolitains d'équilibres territoriaux et ruraux)

> **24** dans le secteur associatif

> **1** dans le secteur privé

66

dossiers ont été présentés

à la commission de financement et **54** projets ont été accordés.

L'année 2023 marque une nette reprise de l'activité des services tant du côté des collectivités que des associations avec une hausse des demandes de subvention. Deux thématiques sont plus prégnantes :

- La **relation parent-enfants** avec des séances de sophrologie parents-enfants, ateliers art-thérapie, ateliers de médiation artistique, ouverture d'espace d'écoute, de paroles, de lien, ... autant de supports de rencontre, d'échanges qui permettent aux familles de se poser et de se retrouver.

- Le **répit parental** est un besoin reconnu par tous. Cette thématique est transversale sur une grande partie des projets déposés : quelques actions plus spécifiques à destination des parents ou pour les parents et les enfants dans l'objectif de prendre soin de soi, de l'autre, du lien familial.

Le comité des financeurs a noté une sollicitation en baisse pour des interventions grand public sous forme de conférences au profit de projets privilégiant des temps d'échanges, d'accompagnement des familles par des interventions en petits groupes.

FOCUS

SUR 2 ACTIONS

FINANCÉES

EN 2023



Soirée-spectacle "Tout est sous contrôle, enfin presque"

Réseau Parents71 Le Creusot

Vendredi 20 octobre 2023, salle du C2 à Torcy à 18h30 - Compagnie Arc en scène

Suite au bilan positif de la soirée spectacle « Parent solo et ses marmots » proposée par le réseau Parents71 en 2022, les professionnels du réseau ont souhaité renouveler l'expérience de porter un projet commun.

Le groupe de travail a choisi de s'appuyer sur un média culturel en proposant une soirée sur le thème de l'éducation et de la parentalité. L'approche humoristique du théâtre d'improvisation a été privilégiée. Les comédiens joueront plusieurs scénettes de la vie quotidienne d'une famille avec l'objectif de favoriser, dans un cadre bienveillant, les échanges sur la relation parent-enfant.

Le spectacle sera suivi d'un temps de convivialité préparé en amont avec les familles lors d'ateliers cuisine au sein des 3 centres sociaux du territoire (Le Creusot, Torcy et Montchanin).

Côté professionnels, ce projet permet de fédérer le réseau parentalité en mutualisant le portage par plusieurs services d'un projet commun, il favorise l'interconnaissance et une dynamique partenariale locale.

Côté famille, il favorise la rencontre, le partage, les échanges entre parents, parents-enfants, parents-professionnels autour des questions d'éducation dans une ambiance conviviale et bienveillante.

«Tout est sous contrôle ! Enfin presque...»

20 OCTOBRE 2023
18h30
C2 à Torcy
> 24 avenue du 8 mai 1945

Soirée théâtre en famille, suivi d'un temps convivial.

Aménagement d'un espace de jeux encadré pour les plus jeunes (3-6 ans).

Le creusot
EN BOURGOGNE

SAGNE-LOIRE DÉPARTEMENTAL
MONTCHANIN
www.le-creusot.fr



"SEMAINE DE LA PARENTALITE"

Réseau Parents71 "Entre Saône-et-Grosne"

Le réseau a été créé en 2023 dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG), en réponse au diagnostic de territoire mettant en avant le besoin d'interconnaissance des services.

Il est composé de professionnels des services Enfance-jeunesse de la communauté de communes, de France service, du Département, de la Caf, de la Sauvegarde71, de professionnels indépendants (Aide Médico-Psychologique, éducatrice spécialisée...).

Suite à l'autodiagnostic des besoins réalisé auprès des familles lors du forum des associations de Sennecey-le-Grand en 2022, les professionnels ont fait le choix de mettre en place une action commune dans l'objectif de fédérer le réseau et de porter à la connaissance des familles l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité.

La semaine de la parentalité va permettre sur une même période de proposer aux familles différents temps d'accueil dans les structures via des portes ouvertes et d'inviter l'ensemble des partenaires et des familles à clôturer la semaine par une journée famille.

Du 18 au 23
septembre
2023

Gratuit et
ouvert à tous

Semaine de la parentalité

Proposée par le nouveau Réseau Local Parents71
entre Saône et Grosne

Ateliers
parents/enfants



Portes ouvertes
des services



Journée
familiale



Du 18 au 22

Itinérance sur le territoire
entre Saône et Grosne
Animations, expositions
et
portes ouvertes

Retrouvez tout le programme
sur : www.cc-entresaoneetgrosne.fr



Samedi 23

Stand info réseau,
jeux géants,

Kaplo, structure gonflable,
maquillage, photos de
famille, médiation animale...

Buvette et petite restauration

Sennecey le Grand
Espace Enfance Jeunesse
20 rue des Mûriers
de 10h à 18h

Réseau Local Parents71 :



contact et renseignements : mape@cc-saonegrosne.fr



LA CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Source : arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité (Journal officiel du 12 mars 2022).

La **charte nationale du soutien à la parentalité**, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux services de soutien à la parentalité dans la conception de leurs actions et dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

L'article L.214-1-2 du code de l'action sociale et des familles prévoit désormais que *"I - Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents"*.

Cette charte permet de ce fait :

- de **renforcer la visibilité et la lisibilité** de ce champ partagé de l'action publique ;
- de **faciliter les collaborations** entre les acteurs et de dynamiser la création ou le renforcement de réseaux, par du partenariat et un maillage local ;
- de **faciliter la nécessaire formation** au soutien à la parentalité et le partage de compétences et d'expérience entre les acteurs, professionnels, associations et bénévoles ;
- de **favoriser la co-construction** des interventions de soutien à la parentalité avec les parents afin de mieux les accompagner, répondre à leurs besoins, et ainsi prévenir leurs difficultés et celles de leurs enfants ;
- d'**informer les parents** quant aux principes et garanties de qualité qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'ils participent ou s'investissent dans une action de soutien à la parentalité.

Elaborée en concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, cette charte fixe donc les principes clefs devant guider toute action de soutien à la parentalité ; elle devra se traduire concrètement dans les pratiques professionnelles et bénévoles à destination des familles.





CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents

: les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Parents71

Réseau d'écoute,
d'appui et d'accompagnement
des parents en Saône-et-Loire